

	Lycée Professionnel 800 Route de l'Hermitage 70110 VILLERSEXEL Tél : 03.84.20.50.40 Courriel : notredame.villersexel@scolafc.org	Nom et Prénom de l'élève :
		Date :

PROPOSITION DE PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Classe : CAP 2 Accompagnant Educatif Petite Enfance

- PFMP N°1 : du lundi 09 janvier au vendredi 03 février 2023
- PFMP N°2 : du mardi 09 mai au vendredi 02 juin 2023

➤ **Renseignements à fournir pour l'acceptation du stage :**

Nom du Directeur	
Nom du Responsable du stagiaire	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
Nom et adresse de la structure Rue Code Postal Ville	Cachet obligatoire de la structure d'accueil

➤ **Documents à fournir, si besoin, pour la structure d'accueil :**

- un certificat médical de moins de 2 mois, une attestation d'assurance scolaire
- autre (précisez)

Autres informations utiles :

Attention : pour valider la période de formation, une durée de **32 heures** par semaine est obligatoire.

Les stagiaires doivent **obligatoirement** :

- réaliser une des deux périodes dans une structure qui accueille des enfants de 0 à 3 ans.
- réaliser de l'entretien des locaux (notation pour l'examen).

Cocher les activités qui seront proposées au stagiaire :

Soins d'hygiène et confort de l'enfant	Activités éducatives et de loisirs	Découverte des différents projets (école, pédagogique, PAI, PPS...)	Service des repas et collations	Entretien des locaux et des équipements

- Proposition acceptée par l'équipe enseignante du lycée professionnel
- Proposition refusée par l'équipe enseignante du lycée professionnel



Lycée Professionnel
 800 Route de l'Hermitage
 70110 VILLERSEXEL
 Tél : 03.84.20.50.40
 Courriel : notredame.villersexel@scolafc.org

Nom et Prénom de l'élève :

 Date :

Le 02 septembre 2022

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Périodes de Formation en Entreprises (PFE) année scolaire 2022-2023

Durée :	En 2^{ème} année : 8 semaines Soit deux périodes de 4 semaines consécutives	
Périodes :	<u>Période 1 :</u> du lundi 09 janvier au vendredi 03 février 2023	<u>Période 2 :</u> du mardi 09 mai au vendredi 02 juin 2023
Activités :	Au sein d'une équipe, <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>➤ Participation aux activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● de soins d'hygiène corporelle et de confort de l'enfant, ● de préparation et d'animation des activités éducatives et de loisirs, ● d'aménagement et d'entretien des espaces de vie, ● de préparation et de service des repas et des collations. </div> <div style="width: 45%; border-left: 1px dashed black; padding-left: 10px;"> <p>➤ Découverte des différents projets : école, pédagogique, PAI, PPS...</p> </div> </div>	
Lieux :	<p>De 0 à 6 ans : Multi-accueil Halte-Garderie</p>	<p>De 0 à 3 ans : Crèche, crèche familiale, Micro-crèche Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) Au domicile d'une Assistante Maternelle Agréée (AMA)</p>

La durée hebdomadaire des PFMP doit être de **32 heures minimum**.
 Les stagiaires doivent **obligatoirement** réaliser une des deux périodes dans une structure qui accueille des enfants de 0 à 3 ans.

Le lycéen donne la **proposition** de formation à structure d'accueil qui la complète.
 Puis l'équipe du Lycée Professionnel examine cette proposition et fait parvenir à la structure d'accueil la **convention** pour la période de formation.

Pour l'équipe pédagogique
 Eric GODEY